

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 16 MARS 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

**Nombre de conseillers**

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.

**Ont donné procuration :**

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,

Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-21 Convention d'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne

*Exposé*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et le centre de gestion de la Haute-Garonne.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

**DÉCIDE :**

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

La délibération est adoptée à :

| 17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
